



Annexe N° 1 Protocole sorties extérieures

Règles générales :

Depuis le décret N°2021-1131 du 30 août 2021, un professionnel peut sortir avec 5 enfants. Cependant, pour la sécurité de tous, la crèche propose :

- Un minimum de 2 adultes à chaque sortie quel que soit le nombre d'enfant
 - Un adulte au minimum pour 2 enfants marchants
 - Un adulte pour 3 enfants non marchants
 - Un adulte par poussette
-
- Les professionnels de la crèche peuvent être accompagnés par des parents volontaires et/ou stagiaires mais qui ne sont pas comptabilisés dans le taux d'encadrement.
 - La directrice doit nommer un responsable de la sortie si elle n'y participe pas.
 - Les règles locales liées au plan Vigipirate doivent être appliquées. De ce fait, il appartient à la direction de la crèche de se renseigner au préalable auprès de la commune.
 - La directrice doit connaître **le lieu de la sortie et l'itinéraire**.
 - Dans la mesure du possible la directrice aura fait au moins une fois la sortie.
 - Toute l'équipe ne peut pas faire la sortie en même temps afin de respecter le taux d'encadrement au sein de la crèche.

- La responsable de la sortie doit s'assurer d'avoir au minima une trousse de secours, un téléphone chargé, de l'eau, des changes et éventuellement le goûter des enfants.

Une fiche de sortie sera complétée :

- Noms : de la responsable de la sortie, des professionnels accompagnants, des accompagnants bénévoles (Ex parents) le cas échéant
- L'adresse de la sortie
- L'heure de départ
- L'heure prévisionnel de retour
- Les points de vérification : trousse de secours, téléphone chargé, eau

Sortie pédestre

Consignes de sécurité

- Pour les sorties à pied et en groupe d'enfants marchants, un adulte se tient à l'avant du groupe, un au milieu et un autre à l'arrière.
- Pour les sorties à pied avec des enfants non marchants, les enfants sont 3 au maximum par poussette
- Sur place, chacun est responsable des enfants qui lui sont confiés.
- Chaque accompagnant doit être vigilant, disponible et bienveillant envers l'ensemble des enfants.
- Si un change est nécessaire, il est effectué un par un.
- En aucun cas le groupe ne se sépare durant la sortie et en cas de besoin c'est l'ensemble du groupe qui retourne à la crèche.

Matériel

- Les gilets de sécurité pour les adultes accompagnants
- Un sac à dos contenant :
 - ➔ La trousse de 1ers secours
 - ✓ Pansements
 - ✓ Compresses stériles

- ✓ Sérum physiologique
- ✓ Désinfectant cutané
- ✓ Gants à usage unique
- ✓ Un sac poubelle 10L
- ➔ Une boîte de mouchoirs
- ➔ Un téléphone portable (s'assurer qu'il soit correctement chargé + numéros des services d'urgence / de la structure / de la continuité de direction)
- ➔ Une bouteille d'eau
- ➔ Éventuellement, le matériel nécessaire en fonction de la sortie et de sa durée (pique-nique, sacs « piscine » des enfants, couches et lingettes, tenue de rechange ...)

Sortie à bord d'un Bus ou car

- En cas de sortie en bus/car, les parents doivent fournir leur siège auto et les enfants seront attachés par les professionnels de la crèche.

Au retour à la crèche

La responsable de sortie fait un compte-rendu oral à la directrice, range la trousse de secours, pense à remettre le matériel manquant et remet le téléphone à charger et à sa place.

Le cahier de liaison sera complété par des anecdotes qui seront transmises aux parents.